

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/032/2007 – ÉFAI
4 juillet 2007

AU 173/07

Craintes pour la sécurité / Torture et mauvais traitements

MEXIQUE

Javier Islas Cruz (h)
Gabino Flores Cruz (h)
ainsi que dix autres cultivateurs indigènes

Des cultivateurs nahua ont été violemment expulsés par la police de l'État, le 14 juin, d'une parcelle de terre qu'ils occupaient, et dont la propriété est contestée. Les policiers ont arrêté onze personnes, les auraient battues et soumises à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements lors de leurs interrogatoires, qui portaient sur l'occupation des terres et sur leurs liens supposés avec des groupes de guérilla. Un des cultivateurs a disparu. Tous ceux qui restent en détention sont exposés au risque de subir de nouveaux actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Le groupe de cultivateurs a commencé à occuper la parcelle, située dans la municipalité d'Ixhuatlán de Madero (État de Veracruz), le 10 juin. Ils auraient été expulsés sans préavis par plusieurs dizaines de policiers, qui auraient usé d'une force excessive, tiré de nombreux coups de feu en l'air et les auraient frappés. Les 11 hommes interpellés auraient été sauvagement battus ; leur lieu de détention n'a été révélé que le 17 juin, avec la publication, par les autorités, d'une liste des personnes arrêtées.

Lorsque ces hommes ont effectué leur première déposition auprès des représentants du ministère public de l'État, ils n'ont pas bénéficié des services d'un interprète, alors que certains d'entre eux ont un niveau d'espagnol très limité. Certains, illettrés, n'ont pas été en mesure de lire les déclarations enregistrées.

Parmi les hommes arrêtés, Javier Islas Cruz, militant d'une organisation locale de défense des droits humains, aurait été torturé et interrogé pendant plusieurs jours au sujet du rôle qu'il a joué lors de l'occupation des terres, avant d'être abandonné en pleine nuit dans un endroit isolé de l'État voisin de Puebla. Son arrestation n'a pas été enregistrée de manière officielle. Le leader du mouvement, Gabino Flores Cruz, n'a pas été revu depuis l'expulsion. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt.

Les dix hommes restant privés de liberté ont entre dix-huit et soixante-seize ans. Ils auraient reçu quelques soins médicaux. Lors de l'opération de police, l'un d'eux a été touché par une balle qui est restée logée dans sa jambe. Ils ont été inculpés d'« *occupation illégale* », d'« *outrage à l'autorité publique* », de « *dégradation de biens* » et de « *rébellion* » lors de leur arrestation. Les suspects accusés de telles infractions ont la possibilité d'être libérés sous caution ; or, il semblerait que le juge tarde à fixer le montant de leur caution, et ils restent donc privés de liberté. La Commission des droits humains de l'État de Veracruz a rendu visite aux détenus et déposé une plainte pour torture.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est régulièrement informée d'opérations de police lancées contre des mouvements de protestation et d'occupation de terres sans le moindre respect pour les normes internationales relatives au recours à la force et aux expulsions. Par ailleurs, elle reçoit couramment des plaintes concernant des personnes arrêtées arbitrairement et placées en détention au secret, victimes de mauvais traitements et d'actes de torture, et privées de leur droit de bénéficier des services d'un avocat ou d'un interprète, dans le cas des indigènes. Ces violations portent gravement atteinte au droit à une procédure équitable et au principe d'égalité de traitement devant la loi. Les membres des communautés indigènes sont particulièrement vulnérables, et les responsables présumés de telles violations des droits humains ne sont presque jamais amenés à répondre de leurs actes.

ACTION RECOMMANDÉE : Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles la police a eu recours à une force excessive, le 14 juin, lors d'une opération menée à Ixhuatlán de Madero, et appelez les autorités à veiller à ce que toutes les personnes détenues soient protégées contre les actes de torture et contre toute autre forme de mauvais traitement, et à ce qu'il leur soit permis d'être en contact avec leurs proches, de consulter un avocat et de bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- demandez aux autorités de se prononcer promptement sur leur demande de libération sous caution ;
- priez-les de faire le nécessaire afin que toute procédure judiciaire contre les détenus soit conforme aux normes internationales d'équité, que le principe d'égalité de traitement devant la loi soit respecté et que les éléments à charge fassent l'objet d'un examen impartial et contradictoire ;
- invitez les autorités à mener des investigations approfondies et impartiales sur les informations faisant état d'un recours excessif à la force de la part de la police, de cas de détention au secret, de torture, de mauvais traitements, de menaces et de violations des procédures légales, et demandez que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Francisco Javier Ramírez Acuña
Secretario de Gobernación, Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc
México D.F., C.P.06600, Mexique
Fax : **+52 55 5093 3414**

Formule d'appel : Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État de Veracruz :

Lic. Fidel Herrera Beltrán, Gobernador del Estado de Veracruz, Palacio de Gobierno,
Leandro Valle esq. Enriquez, Xalapa, C.P. 91000, Estado de Veracruz, Mexique
Fax : **+52 228 841 8818**

Courriers électroniques : fidelherrera@veracruz-ilave.gob.mx

Formule d'appel : Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,

Procureur général de l'État de Veracruz :

Mtro. Emeterio López Márquez
Procurador del Estado de Veracruz
Nicolás Bravo 34
Col. Centro, Xalapa, C.P. 91000
Estado de Veracruz, Mexique

Formule d'appel : Señor Procurador, / Monsieur le Procureur,

COPIES À :

Comisión para la Defensa de los Derechos Humanos en Veracruz
20 de Noviembre Oriente Núm. 49-2, Zona Centro, Xalapa, Ver. C.P. 91000, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 15 AOÛT 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*